



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du lundi 23 février 2026**

-Version affichage-

L'an deux mille vingt-six, le jeudi dix-neuf février à 16h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-six, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Président a constaté que le quorum n'était pas atteint.

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le nombre des conseillers en exercice présents à la séance permettant sa tenue, et au deuxième alinéa de l'article L. 2121-17 du CGCT qui indique que si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121- 10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février à 17h10 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

L'ordre du jour reste inchangé.

Ouverture de la séance à 16h00

Monsieur le Président rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 décembre 2025
- 2) Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives et bilan 2025
- 3) Don au CCAS
- 4) Convention EDF PASS – lutte contre la précarité énergétique
- 5) Rapport d'orientation budgétaire 2026
- 6) Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Stéphane GRASSET
- Madame Celeste MESSINA-DOMINIONI
- Madame Elisabeth MORELLI
- Madame Annie CHEVALIER-SAINCILY
- Monsieur Jean-Emmanuel KERR
- Madame Françoise GAULIER
- Monsieur FRANZIL Serge
-

Absents excusés : Madame Isabelle BARRET, Madame Pierrette MAZERY, Madame Odille GUERIN, Monsieur Richard LETEURTRE

Absents : Madame Frédérique SARRAU, Madame Anne-Laure de DINECHIN

Secrétaire de séance : Madame Sarah JANOCKA, directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2026-CACCAS-01 portant approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 04 décembre 2025

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 04 décembre 2025 dont lecture est donnée par Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVENT à l'unanimité** le procès-verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 04 décembre 2025

REPARTITION DES VOIX : 07 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives

Du 01 janvier au 21 janvier 2026, 2 foyers ont bénéficié de tickets services pour un montant total de 260€.

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **PRENNENT ACTE** des aides dispensées sur la période du 01 janvier au 21 janvier 2026 au titre de l'aide sociale facultative et des pouvoirs délégués.

Secours exceptionnels

- **Délibération N° 2026-CACCAS-02 du 19 février 2026** portant secours exceptionnel à une famille administrée bucoise pour l'aide au paiement d'une dette de loyer

REPARTITION DES VOIX : 07 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2026-CACCAS-03 portant acceptation d'un don au CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2242-3,

VU le Code Général des Impôts,

CONSIDÉRANT le souhait du syndicat de copropriété FONCIA HAUT-BUC de faire au don au CCAS,

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux établissements publics communaux d'accepter ou de refuser les dons et legs qui leur sont faits,

Après avoir entendu l'exposé du Président du CCAS,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

- ACCEPTE définitivement le don de FONCIA HAUT-BUC, qui s'élève à la somme de 1600€,
- AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à percevoir le montant de cette donation d'un montant de 1600 € (mille six cents euros) et à signer tous les documents s'y rapportant.
- DIT que les crédits ont été inscrits au budget 2025 du CCAS en recettes au chapitre 77
- DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous-préfecture et affichage en mairie.

REPARTITION DES VOIX : 07POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération N° 2026-CACCAS-04 du 19 février 2026 approuvant la signature de la convention de mise à disposition d'outils partagés entre EDF Solidarités et le CCAS de Buc

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses d'énergie

CONSIDERANT que les habitants de Buc en situation de précarité énergétique peuvent bénéficier d'informations sur les dispositifs d'aide existants, de procédures d'accompagnement dans la maîtrise de leurs consommations,

Sur le rapport de Monsieur le Président du CCAS et sa proposition,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention partenariale avec l'entreprise Electricité De France (EDF),
- **PRECISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an reconductible.
- **AUTORISE** le Président du CCAS à signer ladite convention

REPARTITION DES VOIX : 07 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2026-CACCAS-05 Rapport d'orientation budgétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDÉRANT que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sur les orientations générales du budget,

CONSIDÉRANT que la note de présentation relative aux orientations budgétaires du budget primitif 2026 porte sur :

- Un bilan de l'exécution budgétaire 2025,
- L'ensemble des variations majeures pour le budget de l'exercice 2026 en dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les grandes orientations budgétaires 2026
- Le tableau des effectifs du CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de l'existence du rapport d'orientation budgétaire et du contenu du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026
- PREND ACTE de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2026

REPARTITION DES VOIX : 07 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Questions diverses

☐ Prochains Conseils d'Administration du CCAS

Le jeudi 12 mars à 17h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h26.